

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation :06/01/2023

*Date d'Affichage :06/01/2023

*Conseillers en exercice : 23

*Présents : 13

*Votants : 17

L'an deux mil vingt trois, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,
Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL 4 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE
PROGRAMME DU TOURISME LOCAL***

Grâce au soutien d'Airbnb, le programme Patrimoine et Tourisme local soutient des **projets publics, associatifs ou privés de restauration, de préservation ou de sauvetage d'édifices ou de biens d'intérêt patrimonial**, intéressants pour le tourisme local et la valorisation du patrimoine architectural, culturel, ou historique des territoires.

Les projets permettent ainsi le développement du tourisme dans les territoires ruraux et les petites villes, en contribuant soit à l'offre culturelle locale, soit à l'embellissement et à l'attractivité du territoire.

Les dossiers sont étudiés selon les critères suivants :

- Les projets soutenus sont à **vocation sociale et/ou culturelle, ou économique**. Ils permettent ainsi le développement du tourisme dans les territoires ruraux et les petites villes, en contribuant soit à l'offre culturelle locale, soit à l'embellissement et à l'attractivité du territoire.
- Les projets doivent se situer en **zone rurale** (une attention particulière pourra être portée aux communes de moins de 3 500 habitants) ou dans le zonage éligible au **Label de la Fondation du patrimoine**.
- Les projets doivent concerner du **patrimoine bâti de proximité**.

Agencé de réception en préfecture
095-219503695-20230113-DEL412012023-DE
Date de télétransmission : 13/01/2023
Date de réception préfecture : 13/01/2023

- Les projets proposés peuvent porter sur des **sites protégés au titre des monuments historiques ou non protégés**.
- Les projets doivent être **éligibles au mécénat**.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 5 janvier,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention à la fondation du patrimoine programme du tourisme local pour la Restauration de l'Ancienne mairie à destination de la création de gîtes de randonnée
Montant: 434 212.34 €HT (Divers : 21 243.75 €, Etudes : 47 714.75 €, Travaux : 365 253.84 €)
La subvention peut aller de 20 000 € à 100 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification



Fait à Margency, le 13/01/2023

